CAUDRY

DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
HECQ TP – RUE DU CATEAU

Arrêté n°206- Mai 2025-ST

RP/ AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller départemental,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2211-1, L.2211-2 et L.2212-2, conférant au maire des pouvoirs de police administrative pour assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre public sur le territoire communal,

Vu les articles R.417-9 et R.417-10 du Code de la route, relatifs aux interdictions de stationnement et à leurs sanctions,

Vu les articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, relatifs à la mise en fourrière des véhicules en infraction,

Vu les articles R.411-25 et suivants du Code de la route, relatifs à la signalisation temporaire et à son opposabilité aux usagers,

Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu la demande de l'Entreprise HECQ TP, 1 rue des Bouleaux Bâtiment L 59810 Lesquin en date du 26 mai 2025, concernant la réalisation des travaux de terrassement pour suppression d'un branchement gaz pour GRDF au 16 rue du Cateau à Caudry,

Considérant qu'en raison des travaux de terrassement pour la suppression d'un branchement gaz pour GRDF que doit effectuer la société HECQ TP rue de Belfort à Caudry, il y a lieu de restreindre momentanément la circulation sur cette voie,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir des accidents.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - En raison des travaux de terrassement pour la suppression d'un branchement gaz pour GRDF que doit effectuer la société HECQ TP, la circulation des véhicules sera restreinte rue du Cateau à Caudry.
La chaussée sera rétrécie avec une largeur maintenue à 3,50m.
La vitesse sera limitée à 30 km/h.
Le dépassement et le stationnement seront interdits au droit des travaux .

ARTICLE 2 - Les panneaux réglementaires de signalisation de chantier et de restriction de circuler ainsi que toutes les mesures nécessaires à la sécurité des usagers seront mis en place et entretenus par la société HECQ TP pour permettre l'application des dispositions prévues à l'article 1.

ARTICLE 3 - Ces travaux interviendront au cours de la période comprise entre le jeudi 23 juillet 2025 pour une durée de 60 jours .

ARTICLE 4 - Tout véhicule en infraction à ces dispositions sera passible :

1. D'une contravention conformément aux articles R.417-10 ou R.417-9 du Code de la route.
2. D'une mise en fourrière, conformément aux articles L.325-1 et R.325-12 du Code de la route, si le stationnement entraîne une gêne pour la circulation publique ou le déroulement de l'événement..

ARTICLE 5 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62 039 59 014 LILLE Cedex ou sur internet à l'adresse www.telerecours.fr ,dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 – Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie de Caudry et Monsieur le Chef de la Police Municipale seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service de lutte contre l'incendie
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Caudry
- Madame la Commandante de brigade de la Gendarmerie de Caudry
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Monsieur le Responsable de la société HECQ TP

Fait à Caudry, le 27 mai 2025
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué

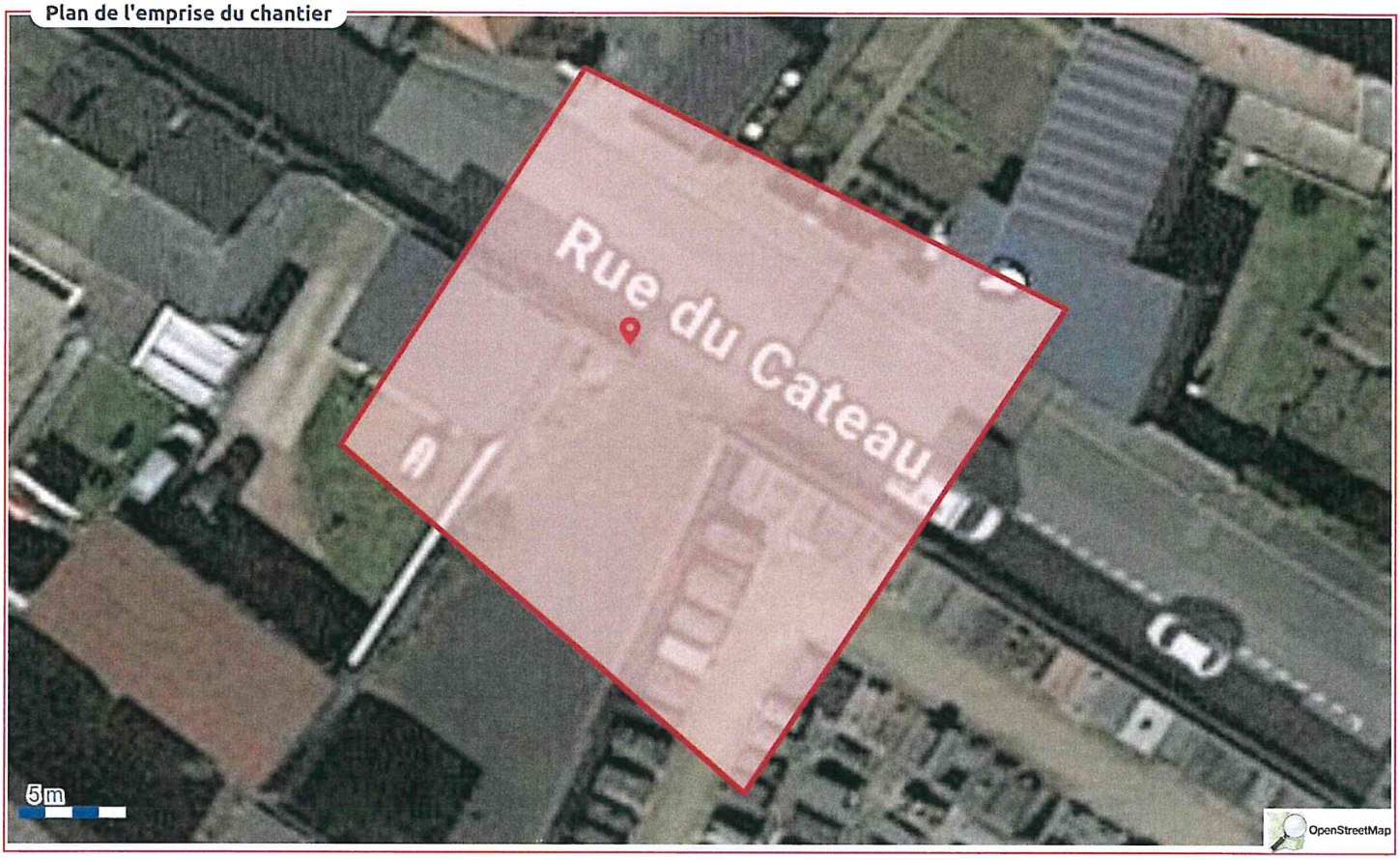
VILLE DE CAUDRY (Nord) Services Techniques

Marc DEVIENNE

Information sur le projet

Nature du document	DAC
Référence du document	dict-assistance-DAC-202504251656181C-Caudry
Numéro de consultation du GU lié	202504251656181C
Numéro d'affaire	OSR0216189

Plan de l'emprise du chantier



Liste des communes concernées

	Code INSEE	*Commune*
Commune principale	59139	Caudry

Emprise

N° du polygone	*Coordonnées GPS des sommets des polygones*
Polygone #1	3.4150367975235,50.125653359596 3.4148785471916,50.125496877514 3.4150582551956,50.125398861004 3.4151414036751,50.125352432061 3.4153506159782,50.125553623822 3.4150367975235,50.125653359596
Surface totale	587.11 m²
Fond cartographique	OpenStreetMap

Légende

Système géodésique	EPSG 4326
Limite administrative	Version de référentiel IGN COG 2018 publié en 2019